

## **CONTRAT DE TRAVAIL**

### **Entre les soussignés :**

#### **D'une part,**

Employeur : Association Cultuelle  
FPMA, Fiangonanana Protestanta Malagasy aty Andafy  
Eglise Protestante Malgache en France. Paroisse FPMA Bordeaux  
Adresse : 32 rue du Commandant Arnould – 33 000 Bordeaux.  
Représenté par xxxxxxxxxxxx  
Agissant en qualité de Président de l'association.

#### **D'autre part,**

Nom et prénom : Monsieur ou Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx  
Adresse ; xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx  
Numéro de sécurité sociale : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **I.- Durée du contrat, fonctions du salarié et conditions de travail.**

Le présent contrat prendra effet à compter du xxxxxxxxxxxx et est conclu pour une durée indéterminée . En conséquence, le salarié et l'association auront la faculté d'y mettre fin à tout moment, à charge des respecter les règles de procédures et notamment de prévenir l'autre de son intention à cet égard par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 mois à l'avance.

Il est prévu une période d'essai de 3 mois pendant laquelle chacune des parties pourra mettre fin librement au contrat, et ce sans préavis ni indemnité aucune.

L'association FPMA , Eglise Protestante Malgache en France , Paroisse FPMA Bordeaux engage Monsieur ou Madame xxxxxxxxxxxx

Il ou elle exercera les fonctions de Ministre du Culte, d'une manière générale ses fonctions consisteront à assurer les cultes et administrer les sacrements, tout acte pastoral, de même que toutes fonctions annexes selon le cahier des charges.

Les conditions de travail de Monsieur ou Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx seront régies par les dispositions de la loi en vigueur applicable à l'association culturelle.

Les attributions du (de la) salarié(e), naturellement évolutives, seront définies par des instructions ultérieures, selon les nécessités de l'évolution et de la structure de l'association.

## **II- Lieu de travail**

Monsieur ou Madamexxxxxxxxxxxxxxxxx sera rattaché(e) à la paroisse FPMA, Eglise Protestante Malgache en France, tenant ces cultes au Temple ERF : Temple du Hâ – 32 rue du Cdt Arnould-33 000 Bordeaux.

Les cultes peuvent à tout moment être célébrés en tout autre lieu selon les commodités d'exercice du ministère notamment pour les actes pastoraux nécessitant un déplacement (obsèques, mariage,.....)

## **III- Horaires de travail**

Le (ou la) salarié(e) se conformera à l'horaire de travail en vigueur à savoir : 140 heures par mois ou 35 heures par semaine.

## **IV- Rémunération**

En rémunération de ses attributions, le ( la) salarié(e) Monsieur ou Madame xxxxxxxxxxxxxxx percevra un salaire mensuel net fixé à 1300 euros, montant qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

## **VII- Congés payés –Avantages sociaux**

Le (La) salarié(e) bénéficiera des congés payés annuels conformément aux dispositions légales.

## **VIII- Obligations professionnelles**

Le (La) salarié(e) s'engage :

- A consacrer son ministère pastoral et tous ses activités annexes au service de l'association culturelle
- A observer le règlement intérieur, toutes les instructions et consignes relatives à son ministère ainsi que la plus grande discrétion sur tout ce qui concerne les activités de l'association

Fait en deux exemplaires

A Bordeaux , le xxxxxxxxxxxxxxx

Le Président de l'Association

Monsieur xxxxxxxxxxxxxxx

Le ou La futur(e) employé(e)

Pasteur xxxxxxxxxxxxxxx